

LYON

Ref : Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance
Centre Communal d'Action Sociale
N° : 2020/542

Décisions

Objet : Subventions affectées aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 9 320 euros

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu, la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
Vu, la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;
Vu, l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et, notamment, son article 1^{er} ;
Vu, le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, son article L 2122-22 ;
Vu, la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire - Hors gestion de la dette et de la trésorerie ;
Vu, la délibération du Conseil municipal n° 2020/5493 du 7 mai 2020 relative aux délégations d'attributions accordées au Maire, pour la période de l'état d'urgence sanitaire, en application des dispositions de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 précitée - Hors gestion de la dette et de la trésorerie ;
Vu, l'arrêté n° 2019-30102 du 5 février 2019 par lequel M. le Maire de Lyon donne délégation à Mmes et MM. les Adjoints et à des Conseillers municipaux ;
Considérant que sur le fondement de l'article 1^{er} de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, et de la délibération n°2020/5493 du 7 mai 2020 le Maire peut procéder à l'attribution de subventions à des associations ;

Décide

Article 1^{er} –

La Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement la mise en œuvre des activités des associations listées ci-dessous par le versement de subventions d'un montant de 9 320 euros. Ces subventions s'inscrivent dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en matière de soutien et d'accompagnement des seniors et présentent l'intérêt communal suivant : lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Arrdt	Nom adresse et SIRET de l'association	Projet associatif	Montant subvention 2020 en euros	Convention	Nature/Fonction/LC/Programme/Opération/ Code service
TOUS	Entr'Aide dans le 5ème 40 Rue Sœur Janin 69005 LYON 78935057600011	Maintenir à domicile des personnes âgées du quartier Janin Lyon 5	420	NON	6574-61-41297-VIESENORS-LIENSOC-22700

TOUS	Ecole des Grands-Parents Européens de Lyon-Rhône (EGPE) 16 Avenue Berthelot BAT A 69007 LYON 51425840900010	Promouvoir la réflexion et la recherche sur le rôle des grands-parents dans la famille et la société, privilégier et renforcer les liens intergénérationnels	500	NON	6574-61-41297-VIESENORS-LIENSOC-22700
TOUS	Club de l'Amitié des Aînés de Monplaisir 13 Rue Antoine Lumière 69008 LYON 77992652600012	Lutter contre l'isolement des personnes âgées en proposant des jeux de société, des voyages et des repas festifs	500	NON	6574-61-41297-VIESENORS-LIENSOC-22700
TOUS	Amicale des Anciens Jeunes 286 Avenue Jean Jaurès 69007 LYON 82825464900019	Proposer des activités pour améliorer le quotidien des résidents JAURES	500	NON	6574-61-41297-VIESENORS-LIENSOC-22700
TOUS	Comité Loisirs Sarrazin 1 Rue Jean Sarrazin 69008 LYON 52936376400018	Proposer des activités pour améliorer le quotidien des résidents JOLIVOT	500	NON	6574-61-41297-VIESENORS-LIENSOC-22700
TOUS	Les Troubadours du 8ème 101 Boulevard des Etats-Unis 69008 LYON 48915660400014	Fonctionnement de l'association: galas de variétés pour les séniors du 8ème	500	NON	6574-61-41297-VIESENORS-LIENSOC-22700
TOUS	Au Plaisir de tous - Résidence Chalumeaux 46 Rue St Vincent de Paul 69008 LYON 79504867700012	Animations au sein de la résidence Chalumeaux	500	NON	6574-61-41297-VIESENORS-LIENSOC-22700
TOUS	Amicale des Séniors de la Sauvegarde 507 Avenue de la Sauvegarde 69009 LYON 52075380700012	Amélioration du quotidien, organisation des loisirs et des activités des résidents SAUVEGARDE	500	NON	6574-61-41297-VIESENORS-LIENSOC-22700
TOUS	Cart'A Chanter 28 Rue Denfert Rochereau 69004 LYON 53930786800015	Rencontres hebdomadaires amicales, pratique du chant et des jeux de société pour les adhérents de l'association	500	NON	6574-61-41297-VIESENORS-LIENSOC-22700
TOUS	Association de la Résidence RINCK 66 Cours Suchet 69002 LYON 52049290100019	Organisation d'activités et d'animations des résidents RINCK et des personnes âgées du quartier	500	NON	6574-61-41297-VIESENORS-LIENSOC-22700
TOUS	Le sourire des Aînés - Résidence PRADEL 146 BD de la Croix Rousse 69001 LYON 87914856700016	Activité Culturelles, échanges, animation pour les retraites de la résidence Louis Pradel	500	NON	6574-61-41297-VIESENORS-LIENSOC-22700

TOUS	Vivre à plein temps Place Danton 69003 LYON 53367900700013	Animations au sein de la résidence Danton	500	NON	6574-61-41297-VIESENORS-LIENSOC-22700
TOUS	Amicale de la Résidence Hénon-Canuts 64 Boulevard des Canuts 69004 LYON 52049763700014	Organisation d'animations ponctuelles en tout genre à l'intérieur et à l'extérieur du foyer logement (gouters, loto, conférences, etc...)	500	NON	6574-61-41297-VIESENORS-LIENSOC-22700
TOUS	Marmite Colbert 7 Rue Diderot 69001 LYON 49011241400019	Groupeement philanthropique pour un soutien aux personnes âgées	500	NON	6574-61-41297-VIESENORS-LIENSOC-22700
TOUS	Les Amis de Charcot 34 Rue du Commandant Charcot 69005 LYON 51208407000014	Animations au sein de la résidence Charcot	500	NON	6574-61-41297-VIESENORS-LIENSOC-22700
TOUS	Loisirs Solidarités Retraités Lyon 3ème LSR Lyon Maison de quartier 18 Rue Turbil 69003 LYON 51925759600014	Rencontres entre personnes retraitées de Lyon 3ème	500	NON	6574-61-41297-VIESENORS-LIENSOC-22700
TOUS	Association RTT Rue Hermann Sabran 69004 LYON 51354813100012	Association des résidents M. BERTRAND	500	NON	6574-61-41297-VIESENORS-LIENSOC-22700
TOUS	Vill'Âges association 61 Rue du Commandant Charcot 69110 SAINTE FOY-LES-LYON 52530628800016	Proposer aux personnes âgées des activités culturelles, ludiques... leur permettant de conserver un lien avec la vie sociale et de sortir de chez elles sans appréhension	900	NON	6574-61-41297-VIESENORS-LIENSOC-22700

Les associations citées ci-dessus sont régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 et sont représentées par leurs présidents ou présidentes en exercice dûment habilités à l'effet des présentes par une délibération de leur conseil d'administrations.

Article 2 -

La subvention sera versée en totalité suite à la notification de la présente décision.

Article 3 – Les bénéficiaires peuvent être soumis au contrôle des services de la Ville de Lyon. A cet effet, la Ville de Lyon peut, à tout moment et sur simple demande, se faire communiquer tout document nécessaire à ce contrôle ou procéder à des vérifications sur pièce et sur place.

De plus, le bénéficiaire s'engage à transmettre au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice :

- la balance générale comptable issue du logiciel comptable le cas échéant, sous forme de fichier dématérialisé ;
- le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes, le cas échéant ;
- un rapport d'activité ;
- le ou les procès-verbaux de l'Assemblée Générale.

Article 4 - Les bénéficiaires doivent faire état de l'aide apportée par la Ville de Lyon par tout moyen autorisé et, notamment, dans tout document et support de communication et d'information destiné au public.

Article 5 - En cas de non-respect de la présente décision ou des obligations légales en vigueur qui s'imposent à tout bénéficiaire de subvention, notamment en ce qui concerne le rendu-compte de son utilisation, la décision pourra être retirée ou abrogée et la subvention ne sera donc pas versée. En cas de sommes déjà versées, la Ville de Lyon pourra procéder à une demande de reversement en totalité ou au prorata par l'émission d'un titre de recette.

La Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente décision, dans l'un des cas suivants :

- non exécution de la décision par l'association ;
- absence de commencement d'exécution de la décision par l'association dans un délai de 6 mois;
- modification substantielle, sans l'accord écrit de la Ville de Lyon, des conditions d'exécution de la décision par l'association.

Article 6 - La dépense correspondante, d'un montant de 9320€ sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2020 – Article 6574– Fonction 61 - Ligne de crédit 41297 - Programme VIESENIORS– Opération LIENSOC

Article 7 - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Toute modification de la présente décision s'effectuera par décision modificative notifiée au bénéficiaire.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Lyon, le 26 juin 2020

Le Maire de Lyon,

Signé

Gérard COLLOMB